

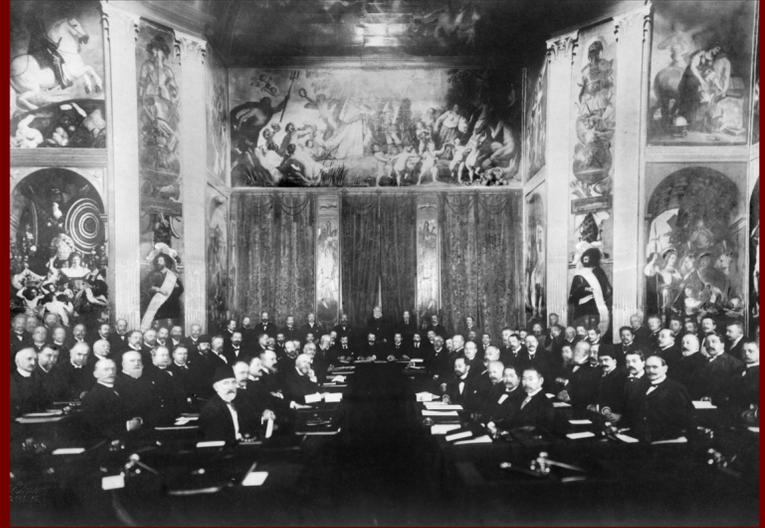
Gaz de combat et industries chimiques

1899 : les Actes de La Haye

En 1899, une conférence fut organisée à La Haye à l'initiative du tsar Nicolas II de Russie. Les Actes de la Haye aboutirent à une convention concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre. Fut alors interdit « l'emploi de gaz asphyxiants ou délétères ». L'Allemagne, La France et l'Angleterre ratifièrent alors ces Actes.



Première conférence de la Haye : Palais au Bois



Première conférence de la Haye : vue de la salle

L'industrie chimique à la veille de la guerre

A la veille de la guerre, l'Allemagne occupait la 1^{ère} place dans la chimie mondiale et était de très loin le leader mondial pour fabriquer du chlore, du brome, du phosgène, etc. Maîtrisant ces productions, elle connaissait aussi les risques associés et effets néfastes de ces produits. L'Angleterre possédait une usine de chlore. La France, dépendante de l'Allemagne, n'en disposait d'aucune.

Entre 1860 et 1914, 30000 chimistes travaillaient en Allemagne contre 2500 en France.

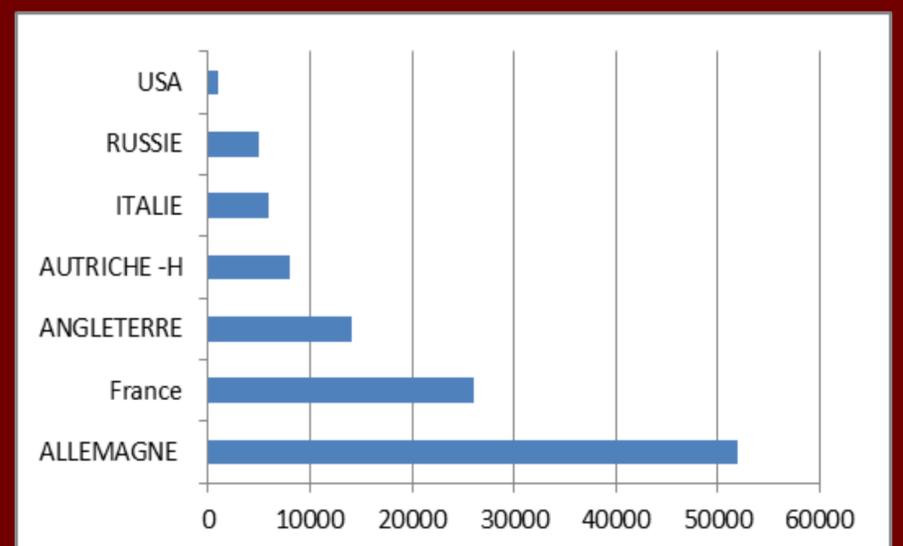
1915 : la Convention de la Haye n'est plus respectée

- 22 avril 1915 : première attaque allemande avec du chlore.
- Octobre 1915 : première attaque anglaise avec du chlore.
- Février 1916 : première attaque française avec du chlore.

Conséquence : accroissement considérable de l'industrie chimique en Allemagne, en Angleterre et en France

La France qui, en 1914, n'avait aucune usine chimique produisant les gaz de combat, a finalement été le 2^{ème} utilisateur en tonnage.

Pour cela 11 usines de chlore ont été créées de 1916 à 1918. Les Français ont mis au point un procédé de synthèse de l'ypérite (« gaz moutarde ») plus rapide et moins cher que le procédé allemand. Au final, la France a été un gros producteur d'ypérite et fournissait les alliés.



Tonnages d'armes chimiques utilisés par pays belligérant
(n°38, de la revue « 14-18 Le magazine de la guerre »)